



Code de conduite et d'éthique professionnelles

Ce qui nous distingue, c'est notre manière
de faire les choses.



lettre du chef de la direction



Destinataires : administrateurs, dirigeants et partenaires

L'une des plus grandes forces de Cintas est l'importance que nous avons toujours accordée à l'honnêteté et à l'intégrité de chacun des partenaires de l'entreprise. Pas de résultats gonflés pour se faire valoir. Pas de mensonges pour cacher une mauvaise décision. Pas d'excuses pour ménager son amour-propre.

Nous ne trompons ni nos partenaires, ni nos clients, ni nos actionnaires, ni personne d'autre. Nous fournissons des réponses franches, respectons nos engagements et tenons nos promesses. Nous admettons nos erreurs, sans les excuser ni les dissimuler. Nous ne cherchons pas à atteindre nos objectifs par n'importe quel moyen. Nous prenons des décisions difficiles sans éluder les problèmes. Nous nous conformons aux règles. De nombreux sujets abordés dans le présent code font également l'objet de politiques détaillées que vous trouverez dans l'intranet de la Société.



Je compte sur chacun d'entre vous pour mettre en application nos règles de conduite dans vos activités quotidiennes. Une entreprise a chaque jour des défis à relever. Il peut s'agir d'assurer la conformité aux lois et aux règlements applicables ou de signaler des incidents lorsque des correctifs s'imposent.

Notre réputation nous appartient à tous et je vous demande de participer à son maintien et à son renforcement. Je vous demande donc de ne passer sous silence aucune situation qui contrevient à la loi, aux politiques de l'entreprise ou à nos principes de base. Vous pouvez signaler toute question qui vous préoccupe directement à votre superviseur, au directeur des ressources humaines ou au service de la conformité, ou anonymement en utilisant la ligne directe confidentielle, au Canada et aux États-Unis 800-292-9480, en Chine 10-800-120-1239 (Sud) 10-800-712-1239 (Nord)(à l'invite 800-292-9480), au Mexique 001-800-840-7907 (à l'invite 800-292-9480), au Honduras 800-0123 à l'invite 800-292-9480 et au Royaume-Uni (C&W) 0-500-89-0011 ou (British Telecom) 0-800-89-0011 (à l'invite 800-292-9480).

Nous tenons à maintenir notre réputation. Celle d'une société ayant des principes et des valeurs très solides. Nous continuerons à n'accepter rien de moins que l'honnêteté, l'intégrité et l'équité dans tout ce que nous faisons. Chacun d'entre nous est responsable de ses actes et peut être un leader quant au respect de notre engagement à assurer une saine gestion commerciale.

Merci de vous joindre à moi afin d'assurer le respect de nos principes éthiques dans l'ensemble de nos activités.

Scott Farmer
Chef de la direction

introduction

Cintas Corporation et ses administrateurs, dirigeants et partenaires se sont engagés à exercer les activités de l'entreprise conformément aux normes éthiques les plus élevées. Nous savons qu'il ne suffit pas de faire ce qu'il faut; encore faut-il le faire comme il le faut. La manière dont nous accomplissons notre travail est aussi importante que le travail lui-même. Il est important que nous fassions preuve d'intégrité en tout temps et que nous respections sans exception les lois et les règlements qui régissent nos activités commerciales.

Le présent code s'applique à Cintas Corporation et à ses filiales ainsi qu'aux sociétés affiliées dans lesquelles Cintas détient plus de 50 % du contrôle des voix (sociétés liées contrôlées) de même qu'à leurs administrateurs, dirigeants et partenaires. Toute mention de « Cintas » ou de la « Société » comprend Cintas Corporation et ses sociétés liées contrôlées, à moins d'indication contraire. Toute mention des administrateurs, dirigeants et partenaires inclut les administrateurs, les dirigeants et les partenaires de Cintas Corporation, de ses filiales et de ses sociétés liées contrôlées.

Le fait de ne pas avoir lu le présent code ou de ne pas avoir signé le formulaire d'acceptation n'exempte aucun administrateur, dirigeant ou partenaire de la responsabilité de se conformer au code, aux lois et aux règlements applicables et à toutes les politiques et directives émises par Cintas relativement à son poste ou à ses fonctions.

Le code est un élément important des valeurs de Cintas et reflète l'engagement de cette dernière à se conformer à des pratiques commerciales éthiques et à assurer le respect des lois et des règlements. Il présente un sommaire des principes et des politiques qui guident nos activités commerciales. Le code ne remplace pas les politiques détaillées. Il complète nos politiques actuelles et constitue un énoncé des principes qui s'appliquent à certains aspects importants de nos activités.

Il incombe à chaque administrateur, dirigeant et partenaire de Cintas de comprendre les règles de conduite énoncées dans le code, les lois et les règlements applicables et les politiques de Cintas et de s'y conformer. Le code ne traite pas de toutes les lois applicables et ne fournit pas de réponse à toutes les questions qui pourraient se poser. Il vise plutôt à vous fournir des lignes directrices qui vous permettront de vous acquitter de vos obligations morales et juridiques et à vous indiquer les sources d'information et les personnes à consulter le cas échéant.

Le code ne constitue pas un contrat d'emploi et ne crée aucun lien contractuel entre Cintas et ses partenaires. Il ne crée pas non plus d'engagement explicite ou implicite relativement à un traitement particulier applicable dans une situation particulière. Le code ne restreint aucunement les obligations contractées par le participant dans le cadre d'une entente de non-concurrence, de non-divulgaration ou autre, ni l'application des politiques de la Société.

processus de résolution de problèmes

Dans la plupart des cas, nos valeurs et notre intégrité personnelle nous indiqueront la bonne décision à prendre. Cependant, nous devons toujours garder à l'esprit les répercussions que nos actions pourraient avoir sur la crédibilité de l'entreprise dans son ensemble et, pour cette raison, notre éthique professionnelle doit être le reflet des valeurs et des normes de conduite énoncées dans le code.

Les questions d'éthique ne sont pas toujours simples à trancher. Quelquefois, les choses sont évidentes. Par exemple, le vol et la tricherie sont des manquements évidents. D'autres questions ne sont pas aussi claires et doivent faire l'objet de plus de réflexion. Lorsque se présente une question ou une décision commerciale difficile à trancher, posez-vous les questions suivantes :

- Cette action mettra-t-elle la vie, la santé ou la sécurité de quelqu'un en danger?
- Est-ce légal?
- Est-ce que j'enfreindrai une loi ou une politique de la Société?
- Est-ce entièrement honnête?
- Comment me sentirai-je? Est-ce que je serai fier de moi, ou aurai-je honte?
- Comment me sentirais-je si cela était publié dans les journaux ou diffusé à la télévision?
- Comment me sentirais-je si ma famille l'apprenait?

Si vous n'êtes toujours pas certain de la manière de procéder ou si vous désirez signaler un comportement douteux ou une infraction possible, vous devriez prendre rapidement les mesures suivantes :

- Essayez de résoudre le problème en passant par la voie hiérarchique habituelle ou vous adresser à votre représentant des ressources humaines.
- Si vous êtes un partenaire assujéti à une convention collective et qu'un processus de grief local s'applique à la situation qui vous préoccupe, entamez ce processus.
- Si le recours à la voie hiérarchique habituelle ne convient pas ou si vous avez déjà fait une telle démarche sans obtenir de résultats satisfaisants, adressez vous à la ligne directe Cintas, au 1 800 292-9480. La ligne directe Cintas est un offert 24 heures sur 24, tous les jours de l'année par un tiers fournisseur. Elle vous met en contact avec un agent multilingue qualifié pour recevoir vos appels confidentiellement et transmettre vos préoccupations au superviseur habilité chez Cintas à prendre les mesures nécessaires. Au Canada et aux États-Unis 800-292-9480, en Chine 10-800-120-1239 (Sud) 10-800-712-1239 (Nord)(à l'invite 800-292-9480), au Mexique 001-800-840-7907(à l'invite 800-292-9480), au Honduras 800-0123 à l'invite 800-292-9480 et au Royaume-Uni (C&W) 0-500-89-0011(à l'invite 800-292-9480) ou (British Telecom) 0-800-89-0011. Vous pouvez vous adresser à la ligne directe de manière anonyme. Vous pouvez aussi avoir recours à la Ligne directe sur le Web <http://cintasdirectline.ethicspoint.com>

(Pour plus d'information, consultez la politique C-21, Politique sur les plaintes des partenaires.)

aucunes représailles

Cintas traitera de manière discrète l'information qui lui est transmise et s'efforcera de protéger, dans les limites permises par la loi, l'anonymat de toute personne demandant conseil ou ayant signalé un comportement douteux ou une infraction possible. Conformément à la politique de l'entreprise, le partenaire n'aura à craindre aucune conséquence fâcheuse du fait d'avoir signalé un comportement douteux, soulevé une question d'éthique ou rapporté un fait qu'il considère en infraction à la politique de la Société ou à la loi.

règles de conduite professionnelle

Nous tenons à ce que nos relations avec nos clients, nos partenaires commerciaux, nos collègues, nos actionnaires, nos fournisseurs, les organismes gouvernementaux et de réglementation ainsi que les collectivités où nous sommes implantés soient respectueuses et conformes à l'éthique ainsi qu'à toute exigence réglementaire.

Conformité aux lois et aux règlements. Nous respectons scrupuleusement les lois et les règlements qui régissent nos activités. Il nous incombe de comprendre ces lois et ces règlements dans leur application à notre travail et de prévenir, de repérer et de signaler toute infraction. Chaque partenaire, qu'il se trouve au travail, en mission ou en représentation, doit se conduire de manière entièrement conforme aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'à l'ensemble des politiques de Cintas.

Lois antitrust. Les lois antitrust des États-Unis et les lois sur la concurrence adoptées par d'autres pays visent à préserver la concurrence dans le secteur des biens et services. Chaque partenaire doit se conformer aux lois antitrust et sur la concurrence. Toute activité commerciale mettant en cause un de nos concurrents doit être menée avec prudence et sans transgresser la loi. Les ententes entre des concurrents relatives à la fixation des prix ou à la répartition des territoires ou des clients sont illégales. Si vous participez à une activité qui pourrait entraîner une infraction à la loi antitrust ou à la loi sur la concurrence, si vous observez une telle activité ou si vous posez des questions à ce sujet, contactez immédiatement votre superviseur ou le service juridique. (Pour plus d'information, consultez la politique de conformité à la loi antitrust.)

Loi sur la corruption de représentants de gouvernements étrangers. Cette loi interdit de verser au représentant d'un gouvernement ou d'une agence gouvernementale étrangers toute somme d'argent ou tout cadeau de valeur afin de l'influencer ou d'obtenir ou de conserver un contrat. Cintas se conforme aux exigences de la loi et s'attend que tous les partenaires, quel que soit le pays où ils travaillent, exercent leurs activités conformément à ces exigences. (Pour plus d'information, consultez la politique de conformité à la loi anticorruption C-208 – Politique anticorruption.)

Pratiques et attentes en milieu de travail. Cintas traite tous ses partenaires avec respect. Nous offrons une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels au sein de notre secteur

d'activité et des marchés où nous sommes implantés, qui tiennent compte du rendement individuel. La diversité de notre main-d'oeuvre est essentielle à notre succès. Nous nous attendons que tous les partenaires respectent et apprécient la contribution que des personnes possédant des caractéristiques particulières ou ayant des expériences et des origines différentes peuvent apporter. Cintas préconise un milieu de travail coopératif et productif en favorisant la diversité de sa main-d'oeuvre et offre l'égalité d'accès à l'emploi à tous les partenaires et candidats qualifiés. (Pour plus d'information, consultez la politique C-205 - Travail et emploi.)

Nos pratiques de gestion du personnel en matière de recrutement, d'embauche, de formation, de promotion et de discipline sont fondées sur l'absence totale de discrimination illégale, quel que soit le motif, y compris sans s'y limiter, la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine nationale, l'état matrimonial, l'âge, l'invalidité ou le statut de vétéran. Les décisions en matière d'emploi sont fondées sur les critères suivants : a) qualifications des candidats relativement aux exigences du poste, b) besoins de perfectionnement de la personne et exigences de la Société en matière de planification de la relève, c) égalité des chances et diversification de la main-d'oeuvre et d) exigences juridiques et contractuelles, y compris les conventions collectives. (Pour plus d'information, consultez la politique C-127 – Embauche, mutations et dossiers de paie)

Cintas ne tolère aucune forme de harcèlement, y compris sans s'y limiter, le harcèlement sexuel, la violence verbale, l'intimidation, les menaces ou les agressions. Nous prenons au sérieux les allégations de harcèlement et de discrimination illégale et nous nous employons à résoudre toute question pouvant être soulevée relativement à cette politique. (Pour plus d'information, consultez la politique C-138 – Prévention du harcèlement au travail.)

Sécurité, santé et environnement. La sécurité et la propreté de l'environnement de travail sont importantes pour le bien-être de tous les partenaires de Cintas. Cintas s'efforce de se conformer à l'ensemble des règlements en matière de santé et sécurité du travail et d'adopter les pratiques appropriées. Elle s'efforce également de respecter l'ensemble des lois, des règlements et des politiques en matière d'environnement dans les pays où elle est présente afin d'être un gardien responsable des ressources naturelles. Les partenaires chargés de surveiller ou de mener des activités pouvant avoir une incidence sur l'environnement doivent connaître les lois, règlements et politiques qui touchent ces activités et s'y conformer. (Pour plus d'information, consultez la politique C-147 – Sécurité, prévention des sinistres et oration, la politique C-206 Sécurité, le manuel sur la sécurité de Cintas ou la politique sur la sécurité de votre division.)

Violence en milieu de travail. Assurer la sécurité de nos partenaires signifie aussi leur offrir un milieu de travail sans violence. Cintas ne tolère par les menaces, l'intimidation, les comportements agressifs, les agressions physiques ni toute autre forme de violence, quelle qu'elle soit. Si vous croyez que votre sécurité, ou celle d'un autre partenaire est menacée, communiquez avec votre superviseur, votre directeur ou votre représentant RH immédiatement. Il est interdit d'avoir une arme en votre possession sur les lieux de travail, que vous déteniez un permis ou non. (Pour plus d'information, consultez la politique C-149 – Prévention de la violence au travail.)



Drogues et alcool. L'alcool et les drogues sont interdits sur les lieux de travail. La consommation de drogues et d'alcool au travail peut mettre en danger votre vie et celle des autres. L'utilisation, le transfert, la vente ou la possession de drogues illégales, d'alcool ou d'autres substances contrôlées sont interdits. La violation de cette politique entraîne une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement. (Pour plus d'information, consultez la politique C 115 – Usage de drogue et d'alcool.)

conflits d'intérêts

Les administrateurs, dirigeants et partenaires de Cintas ont l'obligation de veiller aux intérêts de l'entreprise en tout temps. Il faut donc éviter toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Le conflit d'intérêts peut découler de relations avec des membres de la famille, des fournisseurs, des clients, des amis ou d'autres personnes qui sont en concurrence avec Cintas ou qui ont des intérêts dans une entreprise concurrente, du fait d'offrir des cadeaux et divertissements ou de toute situation pouvant entraîner une apparence de conflit d'intérêts ou être perçue comme un conflit d'intérêts. Les administrateurs, dirigeants et partenaires de Cintas ne doivent pas entretenir de relations financières ou commerciales non déclarées ou non approuvées avec des fournisseurs, des clients ou des concurrents, dont l'importance ou la nature pourraient les empêcher de porter un jugement en toute indépendance pour le compte de l'entreprise. Les administrateurs, dirigeants et partenaires de Cintas s'exposent aussi à un conflit d'intérêts s'ils profitent de paiements ou d'avantages indus par suite du poste qu'ils occupent dans l'entreprise ou en font profiter les membres de leur famille.

Les administrateurs, dirigeants et partenaires doivent aussi éviter les situations d'apparence de conflit d'intérêts, soit toute situation pour laquelle un observateur raisonnable pourrait présumer un conflit d'intérêts et, par conséquent, un manque d'objectivité dans leurs activités pour le compte de l'entreprise. En cas de conflit d'intérêts, ils doivent déclarer toutes les circonstances qui l'entourent et se retirer du processus de prise de décision y afférent. Les administrateurs et dirigeants feront leur déclaration au président du comité de vérification et au vice-président responsable de la conformité et les autres partenaires la feront à leur superviseur

cadeaux et divertissements



Nous n'acceptons ni cadeau ni faveur. Les repas d'affaires sont autorisés le midi. Les soupers, divertissements et voyages ne sont acceptables que s'ils visent un objectif commercial précis et doivent être autorisés au préalable par votre supérieur. Nous voulons éviter à tout prix de nous placer dans une situation compromettante ou de nuire à notre objectivité. Nous préconisons le maintien de relations professionnelles avec les fournisseurs, qui comprendront certainement la présente politique et la respecteront. (Pour plus d'information, consultez la politique C 118 – Distinction entre les affaires professionnelles et les affaires privées.)

occasions d'affaires

Les administrateurs, dirigeants et partenaires ne doivent pas s'appropriier les occasions d'affaires dont ils peuvent prendre connaissance en utilisant les biens ou l'information appartenant à l'entreprise ou dans le cadre de leurs fonctions, pour leur intérêt personnel ni pour faire concurrence à l'entreprise. Ils ont pour devoir de faire progresser les intérêts légitimes de l'entreprise lorsque l'occasion se présente.

confidentialité

Des renseignements confidentiels sur l'entreprise et son plan d'affaires, le personnel, les projets, la clientèle, la comptabilité et les questions financières peuvent vous être transmis. Les administrateurs, dirigeants et partenaires doivent préserver la confidentialité de tous les renseignements qui leur sont confiés dans l'exercice de leurs fonctions, sauf s'ils sont autorisés à les communiquer ou si la loi les y oblige. Ces renseignements appartiennent à l'entreprise, qui seule peut en autoriser la publication ou l'utilisation par des tiers. On entend par renseignements confidentiels toute information non publique qui, si elle était connue, pourrait servir à la concurrence ou nuire à l'entreprise ou à sa clientèle. En voici quelques exemples : chiffre d'affaires et bénéfice, plans et stratégies de marketing, renseignements sur de nouveaux produits ou services, dossiers de recherche et développement et acquisitions ou investissements potentiels. (Pour plus d'information, consultez la politique C-42 – Utilisation et diffusion des courriels, la politique C-43 – Sécurité de l'information.)

pratiques loyales

Chez Cintas, les relations avec les clients, les fournisseurs, les concurrents et les partenaires sont fondées sur des pratiques loyales. C'est pourquoi les administrateurs, dirigeants et partenaires doivent traiter avec les clients, les fournisseurs, les concurrents et les partenaires de Cintas en toute loyauté. Aucun employé ne doit profiter indûment d'une autre personne en ayant recours à la manipulation, à la dissimulation, à l'utilisation d'information confidentielle, à de fausses déclarations ou à toute autre pratique malhonnête.

relations avec le gouvernement

Les règles qui régissent la fourniture de services au gouvernement sont souvent plus strictes que nos propres règles. Nous respectons les exigences imposées par les marchés publics et mettons tout en oeuvre pour protéger la relation que nous avons établie.

responsabilité sociale



Cintas tient à se conformer à des normes d'éthique supérieures en matière de responsabilité sociale. Cintas et ses filiales ont pour objectif de mener leurs activités commerciales de façon éthique dans tous les pays où elles ont le privilège de travailler. Pour ce faire, elles demandent à leurs fournisseurs d'adhérer à certains principes éthiques.

Cintas convient que les cadres juridiques et culturels diffèrent d'un pays à l'autre, mais son code de conduite des fournisseurs établit les exigences de base que tous les fournisseurs doivent respecter pour pouvoir faire affaire avec elle. Nous effectuons des vérifications périodiques des installations et des pratiques d'affaires des fournisseurs pour nous assurer qu'elles sont conformes à nos normes et à notre code de conduite des fournisseurs. (Pour plus d'information, consultez la politique C-15 Divulgence des renseignements par la société, la politique C-38 Comptabilité d'entreprise et notre code de conduite avec les fournisseurs.)

protection et utilisation appropriée des biens de l'entreprise

Les administrateurs, dirigeants et partenaires doivent protéger les biens de l'entreprise, quels qu'ils soient : équipement, fichier électronique ou renseignements confidentiels. Ils doivent aussi veiller à ce que ces biens soient utilisés en toute efficacité, pour les besoins légitimes de l'entreprise. Le vol, l'insouciance et le gaspillage ont des répercussions sur la rentabilité de l'entreprise. Il faut donc les signaler sans délai. (Pour plus d'information, consultez la politique C-43 – Sécurité de l'information et la politique C-43 Systèmes informatiques.)

divulgence loyale et entière

Cintas communique l'information financière de manière complète et en toute honnêteté, conformément aux principes comptables, aux lois et aux règlements et aux règles du Nasdaq. Les livres et registres de la Société reflètent intégralement toutes ses opérations. Les responsables financiers sont tenus de communiquer à la haute direction et aux comptables chargés de la vérification des états financiers toute l'information pertinente de même que les jugements professionnels ou opinions y afférents.

De plus, les hauts responsables des finances de l'entreprise, notamment le plus haut responsable financier ou les personnes qui occupent des fonctions semblables, doivent préparer les rapports destinés à la Securities and Exchange Commission ainsi que les communications destinées au public. Ces documents doivent être complets, justes, exacts, intelligibles et être présentés en temps utile. (Pour plus d'information, consultez les politiques C-15 – Politique sur l'information financière C-38 – Politique sur la comptabilité.)

information privilégiée

Dans le cadre de vos activités pour le compte de Cintas ou de vos entretiens avec des clients, des fournisseurs ou des partenaires, il est possible que de l'information non publique sur la Société ou une autre entreprise vous soit transmise. Cette information est considérée comme « importante » dès qu'un investisseur peut la mettre à profit pour décider de négocier en Bourse les actions de la Société. Les personnes qui ont accès à ce type de renseignements s'appellent des « initiés ». À l'interne, vous ne devez discuter de ces renseignements qu'avec ceux et celles qui ont besoin de les connaître et vous ne devez les communiquer à personne à l'extérieur de l'entreprise. Le partenaire qui dispose de renseignements d'initiés sur une société n'est pas autorisé à acheter ni à vendre des actions de cette société, y compris des actions de Cintas, ni à les communiquer aux autres. Étant donné que ces renseignements sont de nature extrêmement délicate et que les délits d'initiés sont passibles de peines graves, consultez le directeur financier de Cintas avant d'acheter ou de vendre des actions dans une telle situation. (Pour plus d'information, consultez la politique C-25 – Opérations d'initiés.)

conformité aux lois

Cintas a mis sur pied un programme de conformité afin d'assurer le respect des lois et de gérer le risque adéquatement. Nous évaluons le risque de manière continue en vue de prévenir toute infraction. Ce processus donne lieu à l'élaboration et à la mise à jour de politiques et de procédures de conformité, où sont énoncées clairement les attentes de l'entreprise quant à la façon d'exercer ses activités. Nous communiquons ces politiques, de même que les autres politiques que nous avons adoptées, pour sensibiliser les partenaires aux secteurs de l'entreprise particulièrement exposés au risque et à la façon de gérer ce risque. Nous offrons aussi de la formation à nos partenaires pour qu'ils soient en mesure d'exercer leurs fonctions en toute conformité.

Outre les politiques citées dans le présent code, vous pouvez consulter les politiques de conformité portant entre autres sur les sujets suivants :

- Loi antitrust
- Loi anticorruption
- Code de conduite et d'éthique professionnelle
- Gestion de crises
- Environnement
- Contrôles financiers et information financière
- Sécurité de l'information et des données
- Emploi
- Rétention des dossiers
- Sécurité

Les politiques de conformité sont affichées dans l'intranet, à Cintas Intranet/Corp Policies/ Corporate Compliance Policies.

responsabilité et respect du code

Les administrateurs, dirigeants et partenaires ont la responsabilité de respecter le Code de conduite. Ceux et celles qui enfreignent le code s'exposent à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Détachez le formulaire de consentement en suivant le pointillé et, après l'avoir signé, faites-le parvenir à votre supérieur, qui le classera dans votre dossier.

formulaire de consentement

Nous devons tous, à l'occasion, nous poser des questions d'éthique professionnelle dans l'exercice de nos fonctions. Toutefois, il est impossible de mettre par écrit tous les problèmes d'éthique auxquels nous pouvons faire face. Le présent Code de conduite a pour objet de vous guider quant aux principes et à la philosophie de l'entreprise, aux lois et aux règlements et à tout autre problème d'éthique.

J'ai pris connaissance du Code de conduite et d'éthique professionnelles. Je m'engage à m'y conformer et à respecter les politiques de l'entreprise et les lois en vigueur dans l'exercice de mes fonctions.

Nom : _____

Date : _____